

## Invitation presse

# Un partenariat pour promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes

**· MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 · 10H à 11H30 · à Ploërmel**

Le 14 décembre prochain, Adil Mahmoudi, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'Académie de Rennes, Martine Garnier, cheffe du Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) de la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de Bretagne), Gaëlle Le Stradic, Conseillère régionale déléguée en charge de l'ESS à la Région Bretagne, Bertrand Souquet, Président de l'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République) et Michel Jézéquel, Président de la Cress Bretagne (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) seront au Collège Beaumanoir de Ploërmel pour la signature de la Convention de coopération visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes.

Cette signature s'inscrit dans la déclinaison régionale de l'accord-cadre de coopération renouvelé en 2018 par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale et L'ESPER.

---

### Objet :

Depuis 2015, l'Académie de Rennes, la Région Bretagne, L'ESPER et la Cress de Bretagne ont engagé un partenariat visant à encourager l'éducation aux valeurs et pratiques citoyennes de l'ESS (engagement, solidarité, lucrativité limitée, ...). En 2021, la Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de Bretagne (DRAAF) rejoint cette démarche, qui peut aussi se développer dans l'enseignement agricole, dans le cadre de la nouvelle convention de coopération 2021-26.

En renouvelant cette convention, les signataires s'engagent à renforcer leur coopération afin de permettre aux élèves de Bretagne de découvrir l'économie sociale et solidaire dans sa diversité, ses valeurs, ses métiers, de les initier aux démarches entrepreneuriales dans l'ESS et de les encourager à s'engager au service de la société.

---

## Actions de sensibilisation des élèves :

Plusieurs actions pourront être déployées parmi lesquelles :

- Mettre en œuvre « La Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire à l'École » et encourager les initiatives locales dans le cadre de cette semaine (<https://semaineessecole.coop/>)
- Encourager la participation des établissements au Mois de l'économie sociale et solidaire (<https://lemois-ess.org/>)
- Développer l'action « Mon Entreprise Sociale et Solidaire à l'École » en insistant sur la diversité des formes d'entrepreneuriat et d'engagement (<https://lesper.fr/mon-ess-a-lecole/>)
- Organiser des rencontres avec les acteurs de l'ESS et des visites en entreprise
- Favoriser les stages des élèves au sein des entreprises de l'ESS : séquences d'observation pour les collégiens de 3<sup>e</sup>, stages et périodes de formation en milieu professionnel pour les lycéens et les étudiants
- Contribuer aux actions de découverte des métiers et des formations (forums des métiers)

Ces initiatives toucheront aussi bien les filières d'enseignement général que les filières technologiques, agricoles et professionnelles (services aux personnes, médico-social, assurances, banques, tourisme, sport, culture, animation et insertion, environnement...).

## Accompagnement des enseignants :

Cet accord permettra de structurer et déployer la démarche engagée en direction des établissements. Il visera notamment à mettre en place les actions suivantes :

- Informer sur la création et la mise à disposition d'outils pédagogiques pour permettre aux équipes éducatives de sensibiliser leurs élèves à l'ESS et accompagner les projets dans les établissements
- Contribuer et encourager la formation des enseignants pour leur permettre de découvrir ou d'approfondir leur connaissance de l'ESS, notamment par l'organisation de formations ou des stages à destination des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole
- Des temps d'échanges et de mutualisation entre enseignants des lycées publics et privés sous contrat, des lycées agricoles, des maisons familiales et rurales, des lycées maritimes pourront également être organisés

## Interconnaissance avec les structures et réseaux de proximité :

Afin de permettre le déploiement de dispositifs ESS, de permettre les croisements, de partager les initiatives sur le territoire et de faciliter les coopérations entre les structures et réseaux, les signataires organisent et/ou participent à des temps forts à l'échelle régionale.

## Chiffres clés 2020 :

En Bretagne, l'économie sociale et solidaire, c'est

- 12 700 établissements
- 148 000 emplois (133 000 en ETP)
- 13,8 % de l'emploi (13,3 % des ETP)

---

## Contacts presse

Région académique Bretagne : Sylvie Patea – 02 23 21 76 37 – [sylvie.patea@ac-rennes.fr](mailto:sylvie.patea@ac-rennes.fr)

DRAAF : Caroline Dujardin – 02 99 28 22 26 - [communication.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr](mailto:communication.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr)

Région Bretagne : Odile Bruley – 02 99 27 13 54 – [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

ESPER : Caroline Ferguson – 01 40 47 37 32 – [caroline.ferguson@lesper.fr](mailto:caroline.ferguson@lesper.fr)

Cress : Myriam Carré – 07 48 72 51 18 – [mcarre@cress-bretagne.org](mailto:mcarre@cress-bretagne.org)